

RÈGLEMENTS TECHNIQUES - HOCKEY SUR GAZON (FEMMES)

A. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Chaque équipe se compose d'un maximum de 20 personnes : seize étudiantes athlètes et quatre entraîneurs.

A.1 EFFECTIF DE MATCH

Les entraîneurs doivent remettre leur liste de seize joueuses à la réunion technique tenue avant le début du championnat. Aucun changement ne peut être apporté à cette liste par la suite.

B. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Chaque équipe jouant dans une partie peut avoir jusqu'à 20 personnes (16 joueuses, 4 dirigeants d'équipe) sur le banc. Le représentant de l'équipe pour la partie doit s'identifier et s'asseoir à l'extrémité du banc la plus rapprochée de la table technique durant toute la partie.

La zone qui délimite le banc de l'équipe est réservée aux membres de l'effectif pour le championnat. Il est interdit à toute autre personne de pénétrer dans la zone désignée au cours du match. Aucun membre de l'effectif du championnat ne peut quitter la zone désignée sans en avoir obtenu l'autorisation préalable du préposé à la table de contrôle technique.

C. PARTICIPANTS

C.1 ÉQUIPES

Les équipes participantes seront les suivantes :

- l'équipe représentant Canada-Ouest;
- l'équipe hôte; (**Université de Victoria**)
- l'équipe représentant SUO
- une équipe désignée par SUO
- une équipe désignée par Canada-Ouest

(Voir la politique 20.20.4.4 pour obtenir plus de détails)

N.B. : Quand l'équipe hôte est aussi championne de la conférence sportive, l'équipe qui a terminé au deuxième rang de cette même conférence sportive participe alors au championnat.

C.2 IDENTIFICATION

C.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

C.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

C.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

C.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES

C.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

D. COMPÉTITION

D.1 ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS

Le Championnat conjoint SIC et HGC se déroule selon les règles et politiques de HGC et les règles de jeu sont celles de la FIH.

Le championnat se dispute entre cinq équipes.

Lors de la première étape, les équipes jouent toutes une fois contre les quatre autres avant de participer à la finale et au match pour la médaille de bronze. La compétition est présentée sur quatre jours. Le championnat est présenté jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

D.2 TIRAGE, GROUPEMENT, CLASSEMENT, ESSAIS, QUALIFICATIONS

Les représentants des conférences sportives déterminent le classement des équipes dans le tournoi lors d'une conférence téléphonique. Les représentants des conférences sportives sont nommés par les commissaires de ligue et ils ne doivent pas être impliqués comme entraîneur d'une équipe participant au championnat national.

Le choix final sur le classement des équipes se prend le dimanche, après les championnats des conférences sportives. Le classement pour le championnat est déterminé selon la procédure décrite au paragraphe précédent. On doit toutefois tenir compte des exceptions suivantes :

- a) Si une conférence sportive qualifie deux équipes, l'équipe championne de la conférence sportive obtient le premier rang du classement et la deuxième équipe, le rang suivant.
- b) Si l'équipe de l'université qui accueille n'est pas classée au Top dix, elle est automatiquement classée au cinquième rang.

Le secrétariat de SIC diffuse, au terme de la conférence téléphonique servant à établir le classement des équipes, un communiqué de presse pour annoncer l'horaire du championnat et le classement des équipes participantes.

Une amende de 500 \$ est imposée à toute université qui dévoile le classement ou l'horaire durant la période d'embargo demandée par SIC.

D.3 FORMULE ET FORMAT

Première étape – tournoi rotation

Jeudi	Match 1	1 c. 2
	Match 2	3 c. 4
	Match 3	2 c. 5
	Match 4	1 c. 4
Vendredi	Match 5	3 c. 2
	Match 6	4 c. 5
	Match 7	1 c. 3

Samedi	Match 8	3 c. 5
	Match 9	2 c. 4
	Match 10	1 c 5
Dimanche	Match 11	Finale consolation – médaille de bronze
	Match 12	Grande finale – médaille d’or

D.4 PROCÉDURES ET PROTÈTS

D.4.1 DURÉE DES MATCHS :

D.4.2 INTERRUPTION(S) D'UN MATCH

Le directeur technique du tournoi décide avant le début de chaque match si celui-ci doit être disputé à l'heure prévue. Quand le match est débuté ce sont les arbitres qui décident d'interrompre celui-ci (par exemple : intempéries ou état du terrain), la reprise du jeu se fait le plus tôt possible, pas nécessairement sur le même terrain mais dans les conditions suivantes :

- a) le match est complété selon la durée convenue et on reprend avec le pointage au moment de l'arrêt
- b) à la reprise du jeu, selon les règlements techniques, les mêmes joueuses des deux équipes qui étaient sur le terrain au moment de l'interruption reprennent le jeu.

D.4.3 REFUS DE JOUER

Dans les matchs de la ronde rotation, une équipe qui refuse de disputer ou de terminer une partie prévue à l'horaire sera considérée comme s'étant retirée de la compétition. Si une équipe se retire de la compétition, toutes les parties qu'elle a disputées jusqu'à ce moment sont annulées, non seulement pour l'équipe se retirant mais également pour les équipes contres lesquelles elle s'est mesurée.

Le classement des équipes sera corrigé en conséquence.

D.4.4 PRÉSENCE SUR LE TERRAIN DE JEU

Personne, sauf les joueurs et les arbitres participant à une partie, ne peut pénétrer sur le terrain de jeu pendant la partie, à moins que la personne ne soit invitée sur le terrain par un arbitre ou qu'elle ait obtenu l'autorisation préalable d'un arbitre. Cette règle s'applique même si un joueur ou un arbitre se blesse.

Dans ce cas, seulement le médecin ou le physiothérapeute de l'équipe recevra l'autorisation de l'arbitre pour aller sur le terrain pour aider et/ou retirer la joueuse blessée de son équipe. Dans le cas où une équipe n'aurait pas de médecin ou de physiothérapeute inscrit et présent sur le banc depuis le début du match, le représentant de l'équipe est responsable de nommer les deux personnes sur le banc qui vont aller sur le terrain. Cependant l'entraîneur de l'équipe ne peut être une des personnes nommées.

D.4.5 PROTÊTS

Si une équipe souhaite déposer un protêt à l'issue d'une rencontre, son représentant doit le faire par écrit dans les quinze minutes qui suivent la fin de la rencontre, après avoir signalé son intention au-dessus de sa signature sur la fiche de marque de la rencontre. Le protêt doit être remis au délégué technique en devoir.

Le représentant de l'équipe dispose en outre de quinze minutes supplémentaires pour remettre au même délégué technique un dépôt de 40\$, à défaut de quoi le protêt est nul. Le dépôt est remboursé à moins que le protêt ne soit jugé irrecevable par le comité de direction du championnat. Les sommes d'argent perçues pour les protêts sont gardées par l'institution hôte.

Le comité de direction du championnat rend normalement sa décision dans l'heure qui suit la fin de la dernière rencontre de la journée et sa décision est finale.

D.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

Mercredi		10 h à 15 h 30	Entraînements
		16 h 30 à 17 h	Conférence de presse
		17 h	Réunion technique
		18 h 30	Banquet d'hommages
Jeudi	Match 1	1 c. 2	9 h 30
	Match 2	3 c. 4	11 h 30
	Match 3	2 c. 5	15 h 30
	Match 4	1 c. 4	17 h 30
Vendredi	Match 5	3 c. 2	10 h
	Match 6	4 c. 5	12 h
	Match 7	1 c. 3	16 h
		Réunion des entraîneurs	19 h
Samedi	Match 8	3 c. 5	10 h
	Match 9	2 c. 4	12 h
	Match 10	1 c. 5	16 h
		Bris d'égalité	17 h 30
Dimanche	Match 11	médaille de bronze	10 h
	Match 12	médaille d'or	13 h

ÉCLAIRAGE

Si un match risque de se terminer dans la noirceur, il faut allumer les projecteurs avant la période d'échauffement qui le précède.

D.6 HORAIRE DES RENCONTRES

D.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

Les équipes pourront bénéficier des périodes d'entraînement d'une durée de 60 minutes avec 10 minutes pour l'arrosage du terrain.

- 5^{ième} rang – 9 h 30 à 10 h 30
- 4^{ième} rang – 10 h 40 à 11 h 40
- 1^{ier} rang – 11 h 50 à 12 h 50
- 3^{ième} rang – 13 h à 14 h
- 2^{ième} rang – 14 h 10 à 15 h 20

D.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT

On accorde une période de 20 minutes d'échauffement aux équipes quand le match précédent se termine en retard.

D.9 BRIS D'ÉGALITÉ

D9.1 BRIS D'ÉGALITÉ DANS LES MATCHS INTRA-GROUPE

- a) Si au terme de la ronde de qualification deux équipes et plus terminent avec le même nombre de points, c'est d'abord le nombre de matchs gagnés qui sert à départager ces équipes.
- b) Si l'égalité persiste, on départage les équipes en tenant compte de la différence positive entre le nombre de buts marqués et accordés.
- c) Si l'égalité persiste, c'est le nombre de buts marqués qui détermine alors l'équipe la plus haut classée
- d) Si l'égalité persiste, c'est le résultat du match entre les deux équipes à égalité qui détermine l'équipe gagnante.
- e) Si l'égalité persiste toujours entre deux équipes, on procède alors à des tirs de barrage. S'il y a égalité entre plus de deux équipes, il y a fusillade entre chacune de ces équipes. L'ordre est le même que celui du calendrier des rencontres de qualification (**voir D.5**). Chaque équipe bénéficie de cinq tirs de barrage. On établit ensuite un classement qui tient compte de la fusillade : 3 points à l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de buts, 1 point à chaque équipe qui a marqué le même nombre de buts et 0 point à l'équipe qui a marqué le moins de l'égalité persiste, le départage se réalise en invoquant les articles de bris d'égalité précédents.

Remarque : Le délégué technique de l'hôte doit fournir toute l'information pertinente sur le classement final de la ronde disputée en rotation.

D.9.2 BRIS D'ÉGALITÉ LORS DES MATCHS POUR LES MÉDAILLES

S'il y a égalité au terme des matchs de finales (médailles) on joue d'abord deux périodes de prolongation de 7,5 min chacune, avec changement de camp, sans pause à la mi-temps. Si l'égalité persiste, elle est brisée par une fusillade de tirs de pénalité.

Après cinq minutes de repos :

- a) les capitaines d'équipe tirent à pile ou face - la gagnante a le choix entre l'attaque ou le côté du terrain;

Fusillade de tirs de pénalité

1. Cinq joueuses de chacune des deux équipes sont choisies par leurs capitaines respectifs. Leurs noms doivent être inscrits sur la fiche d'inscription de l'équipe. Toute joueuse expulsée du match, soit par l'arbitre ou par le délégué technique, est exclue. Chaque joueuse admissible de chaque équipe attaque alternativement la gardienne de but de l'équipe adverse, à moins que celle-ci ne soit plus capable de jouer. Cela doit faire un total de dix tirs de pénalité, soit cinq pour chaque équipe selon l'ordre annoncé par l'entraîneur de l'équipe ou son suppléant.
2. Les arbitres doivent choisir le but utilisé et ils doivent déterminer à pile ou face avec les capitaines quelle équipe prend le premier tir. L'équipe qui marque le plus grand nombre de buts est déclarée vainqueur.
3. Si les deux équipes comptent le même nombre de buts, il faut alors recourir à une deuxième série de tirs de pénalité à laquelle participent cinq joueuses par équipe. Cette série se joue un tir à la fois et la première équipe à marquer plus de buts que l'équipe adverse pour un même nombre de tirs (sans minimum) exécutés par chaque équipe, est déclarée gagnante. Cette série peut, au besoin, comporter plus de dix tirs de pénalité. Les joueuses choisies pour prendre les tirs et leur séquence d'apparition n'ont pas à être identiques à celles de la série précédente.
4. Au cours de la deuxième série de tirs de pénalité, l'équipe qui a exécuté le premier tir de pénalité dans la première série n'aura pas le premier tir de pénalité dans cette série finale.

D.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

D.10.1 CLASSEMENT DANS LES GROUPES

À la fin des parties du tournoi rotation, c'est le nombre total des points accumulés qui détermine le classement.

On accorde les points suivants pour chaque partie :

- i) trois points pour une victoire
- ii) un point pour un match nul
- iii) aucun point pour une défaite.

D.10.2 CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage de chaque partie est assuré par le délégué technique. Il lui incombe de signaler la fin du temps réglementaire à la conclusion de la première demie ainsi qu'à la fin de la partie (y compris les périodes supplémentaires s'il y a lieu).

D.10.3 POINTAGE

Le contrôle du pointage est sous la responsabilité du délégué technique. On doit enregistrer le numéro du marqueur ainsi que le temps du but.

D.11 RECORDS ET STATISTIQUES

E. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

E.1 BALLES

L'institution hôte du championnat doit désigner la balle officielle Kookaburra (balle orange) pour chaque match du championnat et transmet cette information dans le premier bulletin du championnat.

E.2 VIDÉOCASSETTES

E.2.1 ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE

E.2.2 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

E.3 UNIFORMES

Les maillots des joueuses sont numérotés. Les chiffres ont une hauteur de six pouces et apparaissent au dos du maillot. Les maillots des gardiennes de but doivent porter un numéro à l'avant et au dos.

E.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

Les entraîneurs conviennent, immédiatement avant le début du tournoi, de la couleur des chaussettes et des maillots de chaque équipe tout au long du tournoi. Chaque équipe doit avoir deux ensembles différents de maillots et de chaussettes, un ensemble de couleur claire et un autre de couleur foncée. Si on porte un maillot à manche longue sous l'uniforme, celui-ci doit être de teinte semblable (pâle ou foncé) à celui de l'uniforme. Le short porté sous la jupe ne doit pas être visible, que ce soit en position debout ou pendant le jeu. Les gardiennes de buts doivent porter un maillot d'une couleur différente des deux équipes. Le noir devrait si possible être évité pour les parties en soirée.

Remarque : Les chaussettes de couleur blanche sont interdites.

Dans le cas où une étudiante athlète ou des membres d'une équipe portent des collants, ceux-ci doivent être de la même couleur que la jupe (ou la couleur dominante de la jupe) ou être de couleur peau ou noire.

E.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE

Les casquettes aux visières dures ne sont pas permises.

E.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE

Chaque équipe doit avoir un capitaine ou capitaine assigné sur le terrain en tout temps durant la partie.

E.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS

E.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS

E.9 EXIGENCES EN INSTALLATIONS

Préposés aux balles :

Pour chaque rencontre, il doit y avoir un minimum de quatre préposés aux balles. Quand les circonstances le permettent on peut utiliser des filets au lieu de préposés aux balles.

F. RÈGLEMENTS

Le Championnat conjoint SIC et HGC se déroule selon les règles et politiques de HGC et les règles de jeu sont celles de la FIH.

RÈGLEMENT PAR RAPPORT AU SANG

Les vêtements tâchés de sang doivent être remplacés avant qu'une joueuse puisse effectuer un retour sur le terrain. Des uniformes supplémentaires doivent être disponibles au banc de l'équipe, incluant un maillot sans numéro et du matériel pour inscrire un numéro en cas d'urgence.

G. RÉUNIONS

G.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs participants est tenue mercredi en soirée. Si l'hôte du championnat organise une cérémonie d'hommage aux étoilées canadiennes, la réunion débute avant la cérémonie pour se poursuivre après celle-ci.

G.2 RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

La réunion de l'Association des entraîneurs est tenue le vendredi soir.

G.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS

G.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

H. OFFICIELS

H.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

Hockey sur gazon Canada affecte sept officiels au championnat. Un délégué technique et cinq arbitres. Les officiels sont subventionnés par Hockey sur gazon Canada.

H.2 AFFECTATIONS

Le directeur technique informe les participants à la réunion technique des entraîneurs du processus de sélection des arbitres pour le championnat.

H.3 NEUTRALITÉ

Le classement des arbitres de HGC au championnat de Sport interuniversitaire canadien doit être approuvé par l'Association des entraîneurs de hockey sur gazon de Sport interuniversitaire canadien.

H.4 QUALIFICATIONS

Tous les arbitres doivent détenir un certificat de niveau Canadien ou Canadien I et ils doivent avoir arbitré lors d'un tournoi de HGC ainsi que dans au moins quatre matchs réguliers de Sport interuniversitaire canadien durant la saison en cours. Il est possible, lors de circonstances exceptionnelles que l'Association des entraîneurs reconnaisse un officiel FIH ou de niveau supérieur.

La notation des officiels de HGC aux championnats de Sport interuniversitaire canadien doit être cautionnée par l'Association des entraîneurs de SIC.

H.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

Hébergement, repas, transport terrestre local et honoraires des arbitres.

H.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Elle assume tous les frais rattachés à la participation des officiels (déplacements, séjour et honoraires)

H.7 HONORAIRES

H.8 OFFICIELS SUBSTITUTS

H.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

On demande aux arbitres leur calendrier de disponibilité pour les tournois de Sport interuniversitaire canadien et de HGC. **Cette liste est remise à HGC.** La liste des noms retenus par HGC doit être transmise à l'hôte organisateur au plus tard 30 jours avant le début du championnat.

H.10 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS

Les entraîneurs doivent proposer au directeur technique, avant la fin des matchs de samedi, un classement des arbitres. Le directeur technique collige les propositions et transmet le tout à l'arbitre en chef pour son information.

I. PRIX et TROPHÉES

Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.

I.1 BANNIÈRE DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT (COUPE McCRAE)

Remis à l'équipe championne.

I.2 MÉDAILLES

Remises aux trois premières équipes du championnat.

I.3 ÉTOILES CANADIENNES (1^{ière} et 2^{ème} équipes)

- a) Chaque conférence sportive nomme un responsable des prix. Le nom de cette personne est envoyé au président de l'Association des entraîneurs de hockey sur gazon de Sport interuniversitaire canadien qui communique avec chacune des personnes choisies pour l'informer de la date et de l'heure de la conférence téléphonique.
- b) Les responsables des comités des prix choisissent, selon la méthode établie dans leur propre conférence sportive, les onze meilleures joueuses de leur conférence sportive ainsi qu'un candidat au titre d'Entraîneur de l'année.
- c) La conférence téléphonique sur les prix a lieu à 9 h, heure du pacifique, le mardi qui précède le championnat. Les fiches de mises en nomination pour ces prix sont transmises aux institutions avant le 30 septembre et elles doivent être retournées au comité organisateur deux semaines avant le début du championnat.
- d) Au cours de la conférence téléphonique, le responsable des prix de Sport interuniversitaire canadien, en concertation avec les délégués des conférences sportives, choisissent la première équipe d'étoiles canadiennes (11) et la deuxième équipe d'étoiles canadiennes (11) parmi les 33 étudiantes athlètes (11 étudiantes athlètes de chacune des trois conférences sportives). Remarque : On doit nommer au moins une gardienne de but parmi les étoilées des deux équipes. Les deux meilleures joueuses de chacune des conférences sportives (6 au total) deviennent automatiquement membres de la première équipe d'étoiles canadiennes. Les cinq autres joueuses sont choisies selon les critères suivants :
 - i) statistiques pour l'année (par exemple : buts, aides, moyenne de buts contre);
 - ii) impact sur le jeu en général;
 - iii) contribution à l'équipe universitaire; et
 - iv) leadership dans l'équipe.
- e) Après que la première équipe d'étoiles canadiennes a été choisie, les deux meilleures joueuses suivantes de chacune des conférences sportives (6 au total) deviennent automatiquement membres de la deuxième équipe d'étoiles canadiennes. Les 5 autres joueuses sont choisies en fonction des critères suivants :
 - i) statistiques pour l'année (par exemple : buts, aides, moyenne de buts contre);
 - ii) impact sur le jeu en général;
 - iii) contribution à l'équipe universitaire; et
 - iv) leadership dans l'équipe.
- f) Les responsables des prix au niveau des conférences sportives (ou leurs remplaçants) doivent bien connaître les dossiers des onze joueuses étoiles de leur ligue.

- g) Les participants à la conférence téléphonique sur le choix des étoiles canadiennes reçoivent de chaque conférence sportive le classement et les points des athlètes choisies sur les équipes d'étoiles des conférences sportives en plus des notes biographiques de ces joueuses.

I.4 ATHLÈTES DE L'ANNÉE

PRIX GAIL WILSON POUR CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE

La lauréate est choisie par ses partenaires d'équipe. Le prix est décerné à une joueuse qui démontre les qualités suivantes :

- a) Une personne aux traits humanistes, qui considère les besoins de son équipe et de ses coéquipières avant les siens et qui fait toujours preuve de respect, de gentillesse et de souci envers les autres.
- b) Une joueuse qui fait toujours preuve de dévouement, d'engagement et de loyauté envers son équipe de hockey sur gazon universitaire, autant sur le terrain et qu'à l'extérieur de celui-ci.

Critères

- a) Une joueuse, qui, sur le terrain et à l'extérieur de celui-ci, est une source d'inspiration pour ses coéquipières dans leur poursuite collective de l'excellence au hockey sur gazon, dans les études et dans les activités personnelles.
- b) Une joueuse dont le leadership et la prestation sportive comptent pour une part importante dans le succès de son équipe.
- c) Une joueuse qui est un exemple de la conduite et du décorum auxquels on s'attend de la part des étudiantes athlètes de hockey sur gazon de Sport interuniversitaire canadien.

Processus de sélection

1. Candidates proposées par l'équipe :
Les membres de chacune des équipes de la conférence sportive choisissent la joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle à son équipe. Ces personnes passent au tour suivant pour le choix de la joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle dans sa conférence sportive. Il est recommandé d'annoncer le nom des joueuses retenues par les équipes lors de la cérémonie de remise des prix, à la fin des rencontres du calendrier régulier.
2. Conférence sportive :
La joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle dans sa conférence sportive est choisie par les entraîneurs parmi les joueuses qui ont fait une contribution exceptionnelle dans leurs équipes. Le choix s'effectue comme suit :
 - i) Chaque entraîneur donne un classement aux candidates.
 - ii) Les candidates reçoivent des points dans l'ordre inverse du classement accordé par les entraîneurs. Par exemple, s'il y a cinq candidates et cinq entraîneurs ayant droit de vote, la joueuse classée n° 1 reçoit cinq points pour cette position, quatre points si elle est classée deuxième, trois points si elle est classée troisième, deux points si elle est classée quatrième et un point si elle est classée cinquième. S'il y a égalité pour la 1^{re} et la 2^e place à la fin du scrutin, les entraîneurs votent de nouveau pour les 1^{re} et 2^e places, en suivant le même processus.

- iii) La joueuse qui a accumulé le plus de points à la fin du scrutin est nommée Joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle dans sa conférence sportive et elle est candidate pour le prix de Joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle au niveau de Sport interuniversitaire canadien.
3. Gagnante du prix de Sport interuniversitaire canadien :
Les noms des candidates des trois conférences sportives, accompagnés de notes biographiques, sont annoncés au comité des prix de Sport interuniversitaire canadien lors de la conférence téléphonique prévue pour le choix de l'équipe d'étoiles canadiennes. Le scrutin pour choisir la joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle au sein de Sport interuniversitaire canadien se déroule comme suit :
 - i) Chacune des trois personnes ayant droit de vote classe les candidates. Les points sont attribués comme suit : trois points pour une première place, deux points pour une deuxième et un point pour la troisième.
 - ii) La joueuse ayant récolté le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.
 - iii) S'il y a égalité pour la première et la deuxième place, la troisième candidate est retirée de la liste et les trois membres du comité des prix suivent la même procédure pour les deux candidates restantes.

PRIX LIZ HOFFMAN DÉCERNÉ À LA JOUEUSE DE L'ANNÉE

1. Joueuse de l'année dans la conférence sportive :
La joueuse de l'année de chaque conférence sportive est choisie par les entraîneurs. Le choix se fait comme suit :
 - i) Chaque entraîneur classe les candidates.
 - ii) Les candidates reçoivent des points dans l'ordre inverse du classement accordé par les entraîneurs. Par exemple, s'il y a cinq candidates et cinq entraîneurs ayant droit de vote, la joueuse classée n°1 reçoit cinq points pour cette position, quatre points si elle est classée troisième, deux points si elle est classée quatrième et un point si elle est classée cinquième. S'il y a égalité pour la 1^{re} et la 2^e place à la fin du scrutin, les entraîneurs votent à nouveau pour les 1^{re} et 2^e places, en suivant le même processus.
La joueuse qui a accumulé le plus de points à la fin du scrutin est nommée Joueuse de l'année de la conférence sportive et elle est candidate pour le prix Elizabeth Hoffman remis à la Joueuse de l'année de Sport interuniversitaire canadien
2. Gagnante du prix Sport interuniversitaire canadien :
Les noms des candidates des trois conférences sportives, accompagnés de notes biographiques, sont annoncés au comité des prix de Sport interuniversitaire canadien lors de la conférence téléphonique prévue pour le choix de l'équipe d'étoiles canadiennes. Le scrutin pour choisir la joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle à Sport interuniversitaire canadien se déroule comme suit :
 - i) Chacune des trois personnes ayant droit de vote classe les candidates. Les points sont attribués comme suit : trois points pour une première place, deux points pour une deuxième et un point pour la troisième.
 - ii) La joueuse ayant récolté le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.

- iii) S'il y a égalité pour la première et la deuxième place, la troisième candidate est retirée de la liste et les trois membres du comité des prix suivent la même procédure pour les deux candidates restantes.

I.5 PRIX JOYCE SLIPP DÉCERNÉ À LA RECRUE DE L'ANNÉE

Si une joueuse recrue est nommée au sein de l'équipe d'étoiles canadiennes, elle sera automatiquement nommée Recrue de l'année. Quand plusieurs recrues sont nommées sur l'équipe d'étoiles, le prix de Recrue de l'année est attribué à celle qui a eu le meilleur classement dans l'équipe. Si aucune recrue est choisie, la procédure suivante est appliquée :

Chaque conférence sportive doit proposer une candidate au titre de Recrue de l'année. Les présidents des conférences sportives doivent transmettre le nom de cette candidate au comité des prix de Sport interuniversitaire canadien.

Conférence téléphonique :

Le choix de la Recrue de l'année se fait pendant la conférence téléphonique pour la sélection des équipes d'étoiles canadiennes. Les critères suivants sont considérés :

- 1) Les candidates doivent avoir moins de 21 ans au 1^{er} septembre et en être à leur première année d'admissibilité de SIC.
- 2) Statistiques de l'année (buts, buts contre).
- 3) Impact sur le jeu en général.
- 4) Contribution à leur équipe universitaire.
- 5) Leadership dans l'équipe.
- 6) La récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommée Recrue de l'année dans sa propre conférence sportive, si ce titre existe.

I.6 PRIX MARINA VAN DER MERWE DÉCERNÉ À L'ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE

- a) Même processus que l'équipe d'étoiles canadiennes.
- b) L'entraîneur de l'année est choisi selon les critères suivants :
 - i) a fait une démonstration évidente de sa compétence en améliorant la performance de l'équipe durant toute l'année;
 - ii) reflète une image positive de la profession et du rôle d'entraîneur;
 - iii) participe régulièrement au Programme national de certification des entraîneurs;
 - iv) se soucie du développement intégral de ses étudiantes athlètes;
 - v) fait preuve de respect envers les officiels, les adversaires, les parents et a adopté une philosophie de fair-play sportif;
 - vi) s'implique activement au niveau de la formation des entraîneurs;
 - vii) continue de s'occuper de sa formation professionnelle.
 - viii) La personne récipiendaire de ce titre doit avoir été nommée Entraîneur de l'année dans sa conférence sportive, si ce titre existe.
- c) Chaque conférence sportive doit préparer quelques notes biographiques sur son candidat. Le président du comité des prix procède au scrutin avec les membres en utilisant le courrier électronique ou le télécopieur les lundi et mardi précédant le championnat de Sport interuniversitaire canadien. Les responsables des prix au niveau des conférences sportives (ou leurs remplaçants) doivent bien connaître les dossiers des candidats de leur ligue.

- I.7 PRIX DÉCERNÉE À UNE ÉTUDIANTE ATHLÈTE ENGAGÉE DANS SON MILIEU
- I.8 JOUEUSE LA PLUS UTILE À SON ÉQUIPE LORS DU CHAMPIONNAT
- a) La joueuse qui a reçu le plus de votes pour la sélection sur l'équipe d'étoiles du championnat est nommée la Joueuse le plus utile à son équipe du tournoi.
 - b) S'il y a égalité, la gagnante est choisie en comptant le nombre de bulletins où le nom de la candidate apparaît en premier.
- I.9 ÉQUIPES D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT
- a) Chaque entraîneur participant doit, après les matches de la deuxième journée, nommer les joueuses de son équipe qu'il juge aptes à être choisies sur l'équipe d'étoiles du tournoi. **Un formulaire de mise en nomination (annexe i) est remis par l'hôte à chaque équipe qui doit remettre ses choix à la table technique au plus tard à 17 h 45 vendredi (après le match final.)**
 - b) Le responsable des prix compile la liste de nominations des entraîneurs et la distribue aux entraîneurs **samedi matin.**
 - c) À partir de cette liste de candidates, chaque entraîneur doit choisir et classer 11 joueurs. Il doit ensuite remettre cette liste au responsable des prix au terme de la troisième journée du tournoi. On attribue des points aux joueuses choisies sur l'équipe d'étoiles : onze points pour une première place, et ainsi de suite jusqu'à un point pour une onzième place; de plus, chaque joueuse reçoit dix points chaque fois que son nom apparaît sur la liste. Les entraîneurs ne peuvent pas voter pour leurs propres joueuses.
 - d) Dans le cas d'une égalité, une réunion d'urgence des entraîneurs est convoquée par le responsable des prix. Il incombe alors aux entraîneurs de briser l'égalité en votant à nouveau.
 - e) Les joueuses sont présentées par ordre alphabétique.
- I.10 PRIX DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS
- I.11 AUTRES PRIX
- I.11.1 PRIX R.W. PUGH – FAIR-PLAY
- Le comité organisateur doit s'assurer que la sélection de la récipiendaire du prix R.W. Pugh se fait par le personnel de la table technique.**
- I.11.2 PRIX D'ENTRAÎNEUR ÉMÉRITE
- a) Offert par l'Association des entraîneurs
 - b) Présenté aux entraîneurs qui comptent au moins dix années de service actif.
- I.11.3 OFFICIEL DE L'ANNÉE
- a) Offert par l'Association des entraîneurs
 - b) Chaque conférence sportive propose le nom d'une personne
 - c) Les personnes nominées doivent avoir dirigé au moins quatre matchs de ligue et elles doivent être accréditées à titre d'arbitre canadien de premier niveau

I.12 ACTIVITÉS SPÉCIALES

J. COMITÉS

J.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de Sport interuniversitaire canadien tel que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

- i) Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
- ii) Le délégué officiel de Sport interuniversitaire canadien;
- iii) Le délégué technique;
- iv) Le président de l'Association des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de SIC (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de SIC. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de SIC et au comité de discipline de SIC.

SIC s'attend à que les représentants des universités membres et ou de SIC qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

90.70.4.1.1 Procédures à suivre lors d'inconduites

Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

- a) Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
- b) Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
- c) Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et

d) Résumer l'information dans un rapport écrit.

La directrice générale transmet une copie du rapport au président de SIC qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de SIC – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

J.2 JURY D'APPEL

J.3 DÉLÉGUÉS

Le directeur technique (individu responsable de la coordination de tous les aspects techniques) et les juges (chronométreurs, statisticiens, au moins trois pour chaque partie) sont nommés par le responsable du championnat. Le directeur technique du tournoi possède l'autorité nécessaire pour suspendre un membre de l'équipe pour mauvaise conduite pendant ou après un match du championnat.

TABLE TECHNIQUE

Le directeur technique ou les juges sont présents à chaque match et assurent le contrôle de tous les aspects techniques du match.

K ANNEXES

i) Formulaire de nominations des étoilées du Championnat

ii) Fiche de scrutin des étoilées du Championnat

ANNEXE I

Nominations sur l'équipe d'étoiles du Championnat

Veillez inscrire les noms des membres de votre équipe qui devraient être considérés dans la sélection de l'équipe d'étoiles du Championnat. Vous pouvez inscrire autant de noms que vous le voulez.

Équipe : _____

Entraîneur : _____

Équipe d'étoiles du Championnat

Nominations :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____

Ce formulaire doit être remis au personnel de la table technique avant 17 h 45 vendredi.

ANNEXE II

Fiche de scrutin pour l'équipe d'étoiles du Championnat

Équipe : _____

Entraîneur : _____

Équipe d'étoiles du Championnat

Nominations :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____

Ce formulaire doit être remis au personnel de la table technique avant 17 h 45 samedi.

Remarque : Les entraîneurs seront convoqués à une réunion d'urgence samedi en soirée s'il y a égalité dans les votes. Numéro de téléphone où on peut atteindre l'entraîneur samedi soir :
